




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-164**

**Séance publique du**

**20 mai 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520- lmc1212282-DE-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANCE ET PETITE-ENFANCE - SIGNATURE D'AVENANTS**

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Dominique AUGÉY, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Solène TRIVIDIC à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Sellam HADAOUI.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayane BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction Education Enfance Petite  
Enfance

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MAI 2022

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Fabienne VINCENTI

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANCE ET PETITE-ENFANCE - SIGNATURE D'AVENANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La politique « Enfance Petite-Enfance » s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la Ville d'Aix-en-Provence en soutenant des initiatives émanant d'opérateurs associatifs locaux en direction des publics visés, par l'octroi de subventions de fonctionnement général et de subventions de projets.

La CAF et la Ville ont pour objectif commun d'accompagner les actions et les dispositifs en faveur du bien-être et du développement des plus petits, des enfants et de la jeunesse. Cet objectif est décliné dans un contrat pluriannuel d'objectifs et de financements. Le cadre contractuel de ce partenariat évolue à compter de 2022.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) relatif aux actions petite-enfance, enfance et jeunesse signé pour quatre ans a pris fin le 31 décembre 2021. Il sera remplacé par une Convention Territoriale Globale dont l'objectif est d'élaborer le projet social du territoire et traiter des aspects plus larges que le CEJ en intégrant la parentalité, le logement, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le handicap.

Ainsi, outre sa participation au fonctionnement des établissements d'accueil municipaux de la Petite-Enfance gérés par la voie d'une délégation de service public, la Ville est attachée au développement d'initiatives privées, et notamment au fonctionnement des associations

œuvrant en direction de la Petite-Enfance : multi-accueils collectifs associatifs, lieux d'accueil parents enfants, Jardins d'enfants, et de l'Enfance : Accueils Collectifs de Mineurs.

Les ACM - Accueils Collectifs de Mineurs contribuent au développement du volet Enfance de la Convention Territoriale Globale. Ces accueils englobent les ALSH – Accueils de Loisirs Sans Hébergements et les séjours. Ils fonctionnent sur les temps périscolaires, extra scolaires. Ils sont intégrés au Projet Éducatif de Territoire de la Ville et son Plan Mercredi. Ils développent des programmes accessibles, ludiques et éducatifs aux bénéficiaires des 1 200 enfants accueillis en moyenne de façon sont complémentaires aux temps d'école, sur des activités diversifiées : sport, pratiques artistiques, musiques, jeux, activités d'éveil, sorties culturelles et de découvertes...

Par délibérations n° DL.2022-34 et DL.2022-35 du Conseil Municipal du 10 février 2022, un premier acompte a été adopté pour le fonctionnement de ces modes d'accueil complémentaires portés par 9 associations : onze accueils de loisirs sans hébergement ; un séjour ; un Jardin d'Enfants ; deux multi-accueils collectifs; deux LAEP - lieux d'Accueil Enfants/Parents.

Les avenants proposés, ci-après, permettront de poursuivre le développement et l'amélioration de ces accueils adaptés aux besoins des familles aixoises sur le territoire.

Les attributions de subventions proposées de façon détaillées dans les tableaux, ci-après, sont calculées en fonction des montants évalués par la Ville et la CAF dans le cadre du glissement du Contrat Enfance Jeunesse vers la Convention Globale Territoriale pour la période de septembre à décembre 2022.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des sommes détaillées dans les tableaux ci-joint.
- **DIRE** que la somme de **152 239 €** (cent cinquante-deux mille deux cent trente-neuf euros) sera imputée sur la ligne budgétaire **N°12 051 (422 6574 924) « Contrat Enfance Jeunesse »** qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la somme de **13 573 €** (treize mille cinq cent soixante-treize euros) sera imputée sur la ligne budgétaire **N°12 051 (422 6574 924) « Contrat Enfance Jeunesse »** qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la somme de **4 788 €** (Quatre mille sept cent quatre-vingt-huit euros) sera imputée sur la ligne budgétaire **N°12 026 (520 6574 925) « Structures Privée Petite-Enfance Contrat Enfance Jeunesse »** qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** les avenants correspondants.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué(e) à l'Éducation Petite-Enfance, Enfance et aux Accueils de Loisirs sans Hébergements, à signer les avenants correspondants.

DL.2022-164 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX  
STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANCE ET PETITE-ENFANCE - SIGNATURE D'AVENANTS-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 32
Abstentions	: 0
Non participation	: 8
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

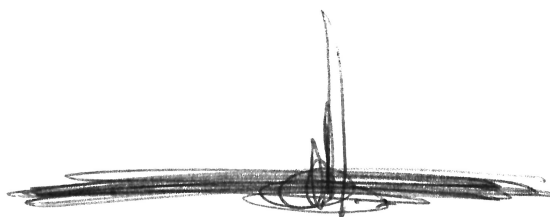
Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Eric CHEVALIER Frédérique DUMICHEL Salah-Eddine  
KHOUIEL Perrine MEGGIATO Stéphane PAOLI Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00